

DELIBERATION

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le cinq décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD, Corinne TIERCE.

ETAIT ABSENTE : Mme Emilie BONNIN

Secrétaire de Séance : Mr Franck DEUSS.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Pascale BOCCON, dans lequel elle informe le Conseil Municipal de sa décision de renoncer à son projet de réouverture de l'épicerie dans notre village.

Le conseil municipal prend acte

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Éric GUYOT dans lequel il informe le Conseil Municipal de sa décision de renoncer à son projet de réouverture de l'épicerie dans notre village.

Le conseil municipal prend acte

Mr le Maire explique au Conseil municipal que le représentant de la commune, au sein du centre social de Lurcy Lévis, doit cotiser à hauteur de 7.50 € pour 2013 et 8 € pour 2014.

Mr le Maire considère que cette cotisation ne doit pas être prise en charge par cette personne.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, que cette dépense doit être financée par la commune.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour effectuer un virement d'article, concernant la facture de l'entreprise Jacquet

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision suivante :

Investissement dépenses :

- 2132 « Immeuble de rapport... » programme 233 : +1 600 €

- 2188 « Autres immobilisations » programme 119 : - 1 600 €

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour effectuer un virement d'article, concernant la facture de l'entreprise BOUDET

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision suivante :

Investissement dépenses :

- 2184 « mobilier... » programme 232: - 2 500 €

- 2221 « plantation » programme 234 : + 2 700 €

- 2313 « construction » programme 232 : - 200 €

A la demande de Mr le maire, Mr Francis Leblanc expose le projet de création d'un blason. Celui-ci doit répondre à un certain nombre de normes, dimension et meubles.

Afin de choisir ce blason, plusieurs propositions seront soumises à la population, par l'intermédiaire du bulletin municipal.

A la demande de Mr le Maire, Mr Francis Leblanc présente l'analyse des vitesses relevées sur la route d'Ainay et celle de Bessais en entrée et sortie d'agglomération. Ce comptage a été réalisé sur une semaine.

Il en ressort que la vitesse pratiquée sur ces deux axes n'est pas cohérente avec le contexte du bourg, et plus particulièrement sur la route d'Ainay, où 1 à 13 véhicules par jour roulent entre 90 et 110 kms/h !!!... dans une zone à 50.

Dans un premier, les services du Conseil Général, proposent de limiter la vitesse à 70 km/h sur la RD 64, de la sortie du bourg jusqu'à la route de Cérilly.

Si cette mesure s'avère insuffisante, nous réfléchirons pour instaurer une zone à 30kms/h dans le bourg.

Mr le Maire fait le compte rendu de l'entretien qu'il a eu avec les services de l'UTT concernant la pose d'un miroir en face de la route des sablons.

En effet, regarder dans un miroir l'arrivée d'un véhicule peut être trompeur, il est plus difficile d'en apprécier la distance et la vitesse.

La pose d'un miroir est donc la solution ultime, et ne se réalise uniquement lorsqu'aucune autre solution n'est possible.

Nous sommes dans l'attente du compte rendu émis par les services de l'UTT.

Mme Corinne Tierce donne le compte rendu de l'assemblée extraordinaire du Centre Social du Pays de Tronçais et Val de Cher.

Mr Daniel RENAUD donne le compte rendu de la réunion à la maison de la justice et du droit de Montluçon.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la ligue nationale contre le cancer, par lequel elle demande une subvention.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande

Mr le Maire propose au conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture de la mairie. Ce temps de fermeture permettra, à la secrétaire, de se consacrer à des tâches plus délicates qui demandent beaucoup de concentration.

Après débat, le conseil municipal décide de continuer d'ouvrir la mairie tous les matins, du mardi au samedi, de 9h à 12h15. Par contre le vendredi après-midi, elle sera ouverte uniquement de 16h30 à 17h30.

Mr le Maire informe le conseil municipal de la fermeture de l'Hôtel restaurant « Le relais de la forêt » à compter du 22 Décembre 2014 jusqu'au dimanche 4 janvier 2015.

Considérant de l'importance de la distribution du pain, trois élus se sont spontanément portés volontaire pour assurer bénévolement ce service à la population.

